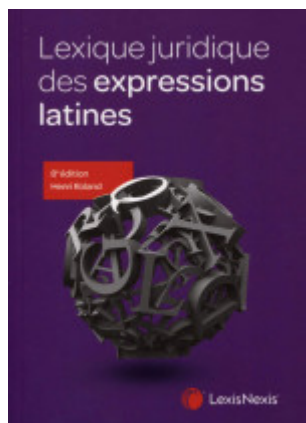


LEXIQUE JURIDIQUE DES EXPRESSIONS LATINES



© Site éditeur

Titre

Lexique juridique des expressions latines

Auteur(s)

ROLAND, Henri

Date

2021 (8ème édition)

Éditeur(s)

LexisNexis

Support

Papier

Type de document

Dictionnaire

Domaines du droit

Introduction au droit-Méthodologie-Enseignement
Généralités du droit

Contenu

Les expressions latines représentent un outil de communication sans équivalent grâce auquel les notions et les

règles de droit sont exprimées avec élégance, simplicité et concision. Ce lexique de droit positif se veut, avant tout, un ouvrage destiné au grand public des juristes débutants et des praticiens soucieux d'exactitude.

À l'ère de la mondialisation, jamais le latin n'est apparu aussi indispensable au juriste, ne serait-ce que pour échapper à la versatilité du législateur, résister au jargon et aider à la construction d'un système normatif de portée transnationale.

Les expressions latines, mots, locutions, adages, représentent un outil de communication sans équivalent grâce auquel les notions et les règles du droit sont exprimées avec élégance, simplicité et concision. Si le latin, dans le droit comme dans d'autres domaines de la pensée (médecine, botanique, liturgie), a défié les siècles, c'est qu'il est une langue véhiculaire empreinte d'universalité.

Type de classement

Alphabétique

Clefs d'utilisation

Cette huitième édition, outre l'ajout de quelques entrées moins usitées et la mise à jour de commentaires en cas de besoin, s'est attachée à parfaire la traduction des expressions, à les enrichir éventuellement et à veiller à la complétude des renvois.

Index thématique grâce auquel le lexique est à double sens : Latin-Français, Français-Latin.

Notes

Collection : Objectif droit
Sous-collection : Dictionnaire
1 vol (VIII-471p.)
ISBN : 978-2-7110-3571-7

Liens

[Worldcat](#)

[SUDOC](#)

Fiche réalisée par : Isabelle LE MANCHEC (BIU CUJAS), le 01/12/2017

Mise à jour : Isabelle LE MANCHEC (BIU CUJAS), le 15/05/2025

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



[Commons](#)

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).